

Avis sur la saisine n° 25-026

Adopté en réunion plénière du 10 mars 2026

Description de la saisine

Le 12 mars 2025, M. Antoine Srun, agissant au nom de l'association Wikimedia France en qualité de président, a saisi le CDJM à propos d'un article publié sur le site de l'hebdomadaire *Le Point* le 13 décembre 2024 et titré [« Wikipédia, plongée dans la fabrique d'une manipulation »](#).

L'association Wikimedia France relève dans cet article six passages qui comportent selon elle des inexactitudes, et reproche au journaliste de n'avoir pas contacté l'une des personnes mises en cause nommément, l'ex-présidente de Wikimedia France.

Règles déontologiques concernées

Les textes déontologiques auxquels le CDJM se réfère précisent les obligations du journaliste.

À propos de l'exactitude et de la véracité :

- Il « tient l'esprit critique, la véracité, l'exactitude, l'intégrité, l'équité, l'impartialité, pour les piliers de l'action journalistique ; tient l'accusation sans preuve, l'intention de nuire, l'altération des documents, la déformation des faits, le détournement d'images, le mensonge, la manipulation, la censure et l'autocensure, la non-vérification des faits, pour les plus graves dérives professionnelles », selon la Charte d'éthique professionnelle des journalistes français (SNJ, 1918-1938-2011).
- Il doit « publier seulement les informations dont l'origine est connue ou les accompagner, si c'est nécessaire, des réserves qui s'imposent », selon la Déclaration des droits et devoirs des journalistes (Munich, 1971, devoir n° 3).
- Il « ne rapportera que des faits dont [il] connaît l'origine, ne supprimera pas d'informations essentielles et ne falsifiera pas de documents. [Il] sera prudent dans l'utilisation des propos et documents publiés sur les médias sociaux », selon la Charte d'éthique mondiale des journalistes (FIJ, 2019, article 3).

À propos de l'offre de réplique :

- Il veille à ce que « *la notion d'urgence ou d'immédiateté dans la diffusion de l'information ne [prévale] pas sur la vérification des faits, des sources et/ou l'offre de réplique aux personnes mises en cause* », selon la Charte d'éthique mondiale des journalistes (FIJ, 2019, article 5).
- Il « *publiera seulement les informations dont l'origine est connue ou les accompagnera, si c'est nécessaire, des réserves qui s'imposent ; il ne supprimera pas les informations essentielles et n'altèrera pas les textes et les documents* », selon la Déclaration des droits et devoirs des journalistes (Munich, 1971, devoir n° 3).

Réponse du média mis en cause

Le 21 mars 2025, le CDJM a adressé à M^{me} Valérie Toranian, directrice de l'information du Point, avec copie à M. Erwan Sez nec, journaliste, un courrier les informant de cette saisine et les invitant à faire connaître leurs observations, comme le prévoit le règlement du CDJM, dans un délai de quinze jours.

À la date du 10 mars 2026, aucune réponse n'est parvenue au CDJM.

Analyse du CDJM

♦ L'enquête du Point objet de cette saisine, longue de près de 16 500 signes, a été publiée sur le site de l'hebdomadaire. Elle reprend le texte de l'article publié la veille dans l'édition papier – avec une titraill e légèrement différente : le titre originel était « *Wikipédia : dans la fabrique d'une manipulation* » et plusieurs intertitres diffèrent.

L'article, signé de M. Erwan Sez nec, accuse des contributeurs et contributrices de l'encyclopédie collaborative de faire œuvre de militantisme sans le dire, et reproche à Wikimedia France de ne pas intervenir, en prenant notamment comme exemple le cas de la page du Point sur Wikipédia.

Le texte commence par rappeler la création de l'encyclopédie, au début des années 2000, et par détailler son fonctionnement collaboratif : « *Le concept est d'une simplicité confondante : n'importe qui peut écrire sur n'importe quel sujet. [...] Absolument tout est permis, sans autorisation préalable et sans formation. Les articles nouvellement créés sont aussitôt mis en ligne. Ils sont censés respecter une seule règle d'or : le contenu doit être neutre et fondé sur des informations vérifiables provenant de sources fiables. Dans un second temps, une communauté de bénévoles relit et corrige. La Wikimedia Foundation, créée en 2003 et basée en Floride, intervient le moins possible dans les contenus.* »

L'article précise le nombre de collaborateurs actifs pour la Wikipédia en français : « Dans sa version francophone, l'encyclopédie voit environ 17 000 contributeurs effectuer au moins une modification dans le mois. Parmi eux, 150 administrateurs forment une élite : vétérans du site, arbitres des conflits entre auteurs, ils sont en mesure de suspendre provisoirement ou définitivement ceux qui passeraient les bornes. »

La seconde partie de l'article précise les reproches de manipulation avancés dans le titre : « Lorsqu'une poignée de contributeurs militants, très organisés, rassemble une coalition de circonstance pour dévoyer totalement un article de l'encyclopédie, rien ne peut les arrêter », expose le journaliste, en s'appuyant sur la comparaison de la page consacrée au glyphosate dans ses deux versions, anglaise et française. « L'historique des interventions sur la page étant transparent », il relève qu'un seul contributeur « est responsable de 22 % des modifications faites sur la page [en français] du glyphosate et de l'immense majorité de celles qui insistent sur sa dangerosité présumée ».

La troisième partie, annoncée par l'intertitre « Le Point devient une cible », développe plus précisément le cas de la page de l'hebdomadaire : « Depuis plusieurs mois, une poignée de radicalisés 2.0 ont ainsi entrepris de donner du Point une image calamiteuse, notre magazine étant présenté sur Wikipédia comme "islamophobe", "d'extrême droite", d'une déontologie et d'une fiabilité douteuses. » Il évoque trois contributeurs et contributrices, qu'il dit avoir identifiés, et inscrit leurs modifications de la page de l'hebdomadaire dans un combat politique : « Wokisme, islamisme, écologie radicale : voilà le tiercé gagnant des sujets sensibles qui exposent à des représailles sur Wikipédia. »

La quatrième partie présente d'autres exemples : les éditorialistes Caroline Fourest et Eugénie Bastié, l'animateur de télévision Mac Lesggy, la géographe Sylvie Brunel, le sociologue Marcel Gauchet. Elle termine par le récit de ce qui est arrivé à l'écrivain américain Philip Roth qui, en 2012, « a écrit à l'encyclopédie en ligne pour corriger une interprétation erronée de son roman La Tache. "Je comprends votre point de vue, selon lequel l'auteur fait forcément autorité sur son propre travail, mais nous exigeons des sources secondaires", lui a répondu un administrateur. Lunaire... »

Puis un bref passage met en cause la responsabilité de Wikimedia France dans ce qui est décrit comme une « symbiose » entre cette association et l'association suisse Les Sans pagEs, et l'article évoque la « guerre d'édition » autour des positions de J. K. Rowling sur les personnes transgenres. Il mentionne ensuite le cas de M^{me} Géraldine Woessner, rédactrice en chef du Point, qui a demandé en dernier recours la suppression de sa propre page. Il se conclut par ce constat : « Une poignée de contributeurs hyperactifs peut transformer une page Wikipédia en chasse gardée et travestir la réalité pendant des mois, voire des années. Que reste-t-il d'une encyclopédie quand elle a perdu toute crédibilité ? »

Sur les griefs d'inexactitudes

Le requérant relève six passages qu'il estime entachés d'inexactitudes.

À propos de la responsabilité de Wikimedia France sur les contenus publiés

◆ Selon l'article, *« l'association Wikimedia France, qui fête ses 20 ans cette année, supervise environ 2,65 millions d'articles en ligne en 2023, avec moins de 15 salariés et seulement 1,49 million d'euros de budget »*. Il poursuit : *« Contacté [à propos des contributions critiques sur la page Wikipédia du Point], Wikimedia France botte en touche. L'association s'abrite derrière une clause générale de non-responsabilité. Elle ne se sent pas responsable de ce que publient les contributeurs. »*

◆ Le requérant argumente que, comme *« l'association Wikimedia France l'a pourtant rappelé à l'auteur de l'article, elle ne “supervise” nullement le contenu de l'encyclopédie Wikipédia et n'a donc pas à se “sentir responsable” de celui-ci, qui relève exclusivement de la responsabilité des contributeurs et de la Fondation »*.

Il joint à l'appui de sa saisine le courrier envoyé le 7 octobre 2024 à M. Seznec, en réponse à ses questions :

« L'association Wikimedia France est une association à but non lucratif distincte de la Wikimedia Foundation, contrairement à ce que la proximité de leurs noms respectifs pourrait laisser entendre. Son objet associatif est uniquement de soutenir la connaissance libre notamment au travers des projets “Wikimédia” (cf. article 1^{er} de ses statuts). Elle n'héberge aucun des projets “Wikimédia”, y compris l'encyclopédie Wikipédia, et n'a aucun contrôle éditorial sur l'encyclopédie et donc sur les règles d'admissibilité ou sur les critères d'emploi des sources. Ces règles ou décisions sont du ressort de la communauté des contributeurs et contributrices. L'association ne détient pas d'informations sur les contributeurs de ces projets. Le cas échéant, vous pouvez vous rapprocher de la Fondation Wikimedia. »

◆ Le CDJM note que le verbe « superviser », employé dans l'article, est ambigu, pouvant signifier aussi bien « diriger » qu'« encadrer ». En ce sens, il note que *« les formations à destination [...] des bénévoles sur différentes thématiques comme [...] la contribution aux projets Wikimedia »* (sous la forme d'ateliers d'écriture, de relecture, de graphisme, destinés aux bénévoles rédigeant les articles), qui font partie des [missions](#) de Wikimedia France décrites sur son site, peuvent être décrites comme un travail de supervision. De plus, l'association finance des structures qui visent à influencer sur le contenu de l'encyclopédie, à l'image de l'association les Sans pagEs citée plus loin dans l'article.

Par ailleurs, l'article mentionne explicitement la *« clause générale de non-responsabilité »*, dont parle le requérant – tout en la contestant de façon argumentée.

Ce grief d'inexactitude est non fondé.

À propos de l'expression « Wikipédia France »

◆ Le requérant reproche à l'article d'utiliser l'expression « Wikipédia France », dénonçant « une “confusion qui nuit à la compréhension des faits par le public” [...] ainsi opérée par l'article entre Wikimedia France et la Foundation, encore renforcée par l'évocation d'une entité qui se dénommerait “Wikipédia France”, qui est pourtant dépourvue de toute existence ».

◆ Cette expression n'apparaît qu'une fois dans l'article, tandis que l'expression correcte de « Wikimedia France » apparaît cinq fois : le CJDM considère qu'il s'agit là d'une erreur rédactionnelle mineure, sans enjeu déontologique.

Ce grief d'inexactitude est non fondé.

A propos de la fiabilité des sources médiatiques utilisées sur Wikipédia

◆ L'article explique que Le Point « n'est évidemment pas la seule cible des activistes de l'encyclopédie en ligne, qui peuvent s'appuyer, dans leurs multiples croisades, sur un faisceau de sources dont la fiabilité, selon eux, n'est pas discutable : Télérama, Mediapart, Arrêt sur images, Reporterre, Libération... ».

Le requérant reproche à l'article de présenter « Le Point en opposition à d'autres médias, qui feraient prétendument l'objet d'un régime de faveur. Or, il suffit de consulter l'Observatoire des sources, qui recense celles “qui ont fait l'objet de discussions au sein de la communauté”, pour constater qu'au moins trois des cinq exemples donnés ont, à l'instar du Point, fait l'objet de discussions de la communauté », et précise que « la fiabilité des sources est collégalement discutée, par l'ensemble de la communauté, au sein de l'Observatoire ».

◆ L'[Observatoire des sources](#) (ODS), auquel renvoie le requérant, est un index des sources qui ont fait l'objet d'une évaluation ou de discussions informelles, au sein de la communauté wikipédienne, quant à leur qualité et leur usage dans les articles encyclopédiques. En introduction de cet observatoire figure l'avertissement suivant :

« L'ODS n'est pas un outil prescriptif : il n'entend pas proposer une liste des sources admises comme étant de qualité, ou au contraire à éviter, mais simplement un point d'accès aux discussions sur les sources, qui permet à chaque personne contributrice s'interrogeant sur une source de prendre connaissance d'éléments d'appréciation déjà réunis par ses pairs wikipédiens. »

Le passage de l'article concerné évoque « des activistes [qui s'appuient] sur des sources dont la fiabilité, selon eux, n'est pas discutable » : le journaliste ne remet pas en cause l'ensemble de la communauté wikipédienne (dont les discussions se reflètent effectivement dans l'ODS), mais ce que l'article désigne comme « une poignée de contributeurs militants », « une poignée de radicalisés 2.0 », voire plus spécifiquement les cinq personnes dont il parle en détail, et dont les contributions s'appuieraient sur les médias cités.

Le CDJM estime que la formulation choisie relève d'un choix rédactionnel.

Ce grief d'inexactitude est non fondé.

À propos des accusations de manipulations de Wikipédia

◆ Le requérant conteste comme inexacte la thèse centrale de l'article : selon lui, le journaliste *« affirme que “[...] les pages criblées de fausses informations et de rumeurs malveillantes se multiplient [...]”, sans apporter la moindre offre de preuve, le moindre élément statistique au soutien de cette allégation, ni même préciser si cette prétendue multiplication aurait lieu en valeur absolue ou en valeur relative, ni si elle aurait lieu sur l'ensemble de l'encyclopédie, toute langue confondue, ou uniquement sur sa partie francophone »*.

◆ Les accusations de manipulation de l'encyclopédie collaborative sont le sujet central de cette enquête, dès son titre (*« Wikipédia, plongée dans la fabrique d'une manipulation »*). À plusieurs reprises, le journaliste dénonce des *« croisades »* : *« À mesure que la communauté de bénévoles s'élargit, les pages criblées de fausses informations et de rumeurs malveillantes se multiplient... »* Il parle *« de pages totalement polluées par des groupes motivés par des agendas politiques ou idéologiques »*, et avance que *« lorsqu'une poignée de contributeurs militants, très organisés, rassemble une coalition de circonstance pour dévoyer totalement un article de l'encyclopédie, rien ne peut les arrêter »*.

La conclusion de l'article en reprend l'angle : *« Le constat demeure : une poignée de contributeurs hyperactifs peut transformer une page Wikipédia en chasse gardée et travestir la réalité pendant des mois, voire des années. »*

◆ Si le journaliste n'avance pas *« d'élément statistique »* comme le regrette le requérant, il propose une démonstration argumentée de sa thèse, s'appuyant sur plusieurs exemples précis (avec l'analyse des interventions de cinq internautes dont il cite les pseudonymes), sur des témoignages directs (fiches de Eugénie Bastié et Sylvie Brunel) et indirects (fiches de Caroline Fourest, Géraldine Woessner et Marcel Gauchet.), ainsi que sur l'analyse de différentes pages (le glyphosate, *Le Point*, M^{me} J.K. Rowling).

Le CDJM considère que les formulations utilisées dans le passage de l'article concerné relèvent d'un choix rédactionnel, qui s'appuie sur une argumentation factuellement étayée.

Ce grief d'inexactitude est non fondé.

À propos de la confusion entre anonymat et pseudonymat

◆ Selon le requérant, l'article *« entretient la confusion entre “anonymat” et “pseudonymat”. Si les contributions se font souvent sous pseudonyme, elles ne sont pas pour autant anonymes, dans la mesure où il est possible de retrouver l'identité des contributeurs, comme l'affirme d'ailleurs l'auteur qui prétend avoir aisément retrouvé celles de plusieurs contributeurs sous pseudonymes »*.

◆ Anonymat et pseudonymat recouvrent effectivement deux notions différentes. Cependant, dans le cas des plateformes et des réseaux sociaux, il est de fait très difficile d'identifier les véritables auteurs d'un texte. De plus, les lecteurs de Wikipédia ne vont à l'évidence pas systématiquement rechercher l'identité des contributeurs, qui, de fait, interviennent sur les contenus de l'encyclopédie en ligne d'une façon anonyme, au moins pour le plus grand nombre.

Ce grief d'inexactitude est non fondé.

À propos de l'intervention des personnes concernées sur leur propre page

◆ Le requérant reproche à l'article de « [laisser] entendre que seuls certains contributeurs seraient déconseillés d'intervenir sur leur propre page, alors que cette règle s'applique à chacun ».

Les différents exemples cités dans l'article, et notamment celui de l'écrivain M. Philip Roth, démontrent le contraire de ce que formule ce grief, c'est-à-dire que personne ne peut intervenir sur sa propre page sans appuyer ses modifications par des sources secondaires.

Ce grief est non fondé.

◆ Le CDJM considère que les six griefs d'inexactitudes soulevés par le requérant sont non fondés.

Sur le grief d'absence d'offre de réplique

◆ Le requérant reproche à l'article d'affirmer que « jusqu'en novembre 2024, M^{me} Capucine-Marine Dubroca-Voisin était à la fois trésorière des Sans pagEs et présidente de Wikimedia France [...] alors qu'elle n'était plus trésorière depuis le 1^{er} trimestre 2023 et que l'ensemble des préconisations du comité de gestion des conflits d'intérêts, qu'elle avait spontanément saisi afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts, ont été scrupuleusement suivies. Si l'auteur de l'article avait respecté son obligation de rechercher le contradictoire auprès de Wikimedia France et de sa présidente d'alors, cela lui aurait permis d'éviter d'écrire ces inexactitudes ».

◆ Sur ce point, la formulation de l'article est : « Cette association de droit suisse [les Sans pagEs], créée en 2016 pour lutter “contre les déséquilibres de genre sur les articles de l'encyclopédie”, vit pourtant en symbiose avec Wikimedia France, qui lui a versé plusieurs dizaines de milliers d'euros ces dernières années. Jusqu'en novembre 2024, Capucine-Marine Dubroca-Voisin, trésorière des Sans pagEs, était aussi présidente de Wikimedia France. »

◆ Selon les documents disponibles en ligne, M^{me} Dubroca-Voisin a effectivement été présidente de Wikimedia France de novembre 2021 à novembre 2024, et est indiquée comme étant la trésorière des Sans pagEs dans [le rapport de 2022](#) de cette association. En revanche,

dans [le rapport de 2023](#) (le plus récent à la date de la saisine), une autre personne apparaît comme trésorière.

Les éléments exposés dans l'article et leur articulation sous-entendent l'existence d'un conflit d'intérêts, même s'il n'est pas explicitement formulé – l'auteur évoque une situation de « symbiose ». Cette approche devait conduire à contacter la personne nommément mise en cause pour qu'elle expose son point de vue, ce qui n'a pas été fait.

Le grief d'absence d'offre de réplique est fondé.

Conclusion

Le CDJM, réuni le 10 mars 2026 en séance plénière, estime que que l'obligation déontologique de respect de l'exactitude et la véracité a été respectée, et que l'obligation déontologique d'offre de réplique a été enfreinte par *Le Point*.

La saisine est déclarée partiellement fondée.

Cet avis a été adopté par consensus.